

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
21/11/2013		F01113P0213

### 1. Intitulé du projet

REAMENAGEMENT DE L'ILOT DU MARCHÉ

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de DRANCY

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LAGARDE Jean-Christophe, Député-Maire de Drancy

RCS / SIRET

| 2 | 1 | 9 | | 3 | 0 | 0 | | 2 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 8 |

Forme juridique

Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Le projet de réaménagement crée une surface de plancher supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> , alors que la commune n'est pas dotée d'un PLU ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale.
40°	Le projet prévoit également la création d'une aire de stationnement en sous-sol, dont plus de 100 places seront ouvertes au public.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet vise la recombinaison urbaine d'un îlot localisé au croisement des deux départementales structurant le territoire drancéen, au cœur du centre-ville de la commune en termes d'activité commerciale, dit les "Quatre Routes". L'îlot, d'une superficie d'environ 11 750 m<sup>2</sup>, est délimité par les avenues J. Jaurès, H. Barbusse et les rues R. Bertout et Cormont. Il fait l'objet d'une occupation peu dense, essentiellement composée d'un marché couvert aux comestibles, d'un parking public partiellement enterré et de quelques constructions dédiées à des activités commerciales et/ou à du logement.

Compte-tenu de sa localisation centrale, la Ville souhaite valoriser cette emprise pour créer un ensemble immobilier marquant véritablement le centre-ville et permettant l'accueil de nombreuses fonctions. Il est ainsi prévu de démolir les constructions existantes pour y réaliser un ensemble immobilier comprenant :

- En rez-de-chaussée, un local dédié à l'accueil d'un nouveau marché aux comestibles (équipement communal) et des locaux commerciaux de dimensions variables, dont un pour l'accueil d'un supermarché de ville de moyenne surface ;
- En étages, de 290 à 330 logements privés et/ou sociaux ;
- En sous-sol, probablement sur deux niveaux, un parking de 590 à 670 places en gestion partagée publique / privée.

L'aménagement d'une place publique est également prévu dans le cadre du programme : d'une surface estimée à 2 000 m<sup>2</sup>, elle sera localisée à l'angle Nord de l'îlot, au croisement des avenues Jaurès et Barbusse.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet de recomposition de l'îlot du Marché correspond au souhait de la Ville de tirer partie de terrains aujourd'hui sous-utilisés au regard de leur localisation très favorable, dans le cœur de l'activité commerciale drancéenne, et de valoriser un site constitué de bâtiments et d'installations peu qualitatifs.

Ainsi, ce programme vise les objectifs suivants :

- Souligner le véritable centre-ville de Drancy, aujourd'hui très difficilement identifiable comme tel, par la création d'une centralité commerciale et d'un programme « repère » au niveau des « Quatre Routes » ;
- Mettre en valeur ce secteur de la ville très fréquenté, en substituant à des installations peu qualificatives un aménagement d'ensemble cohérent et soigné du point de vue architectural et paysager ;
- Renforcer la vocation commerciale de ce secteur de la ville, par la création d'un nouveau marché couvert plus accueillant et la création de locaux commerciaux susceptibles de diversifier l'offre existante ;
- Tirer parti de ce potentiel foncier idéalement localisé en cœur de ville, à proximité de tous les services, pour y développer une offre de logements nouvelle, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs locaux en matière d'habitat.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet est un projet immobilier comprenant un bâtiment unique.

Le chantier se déroulera en plusieurs phases :

- phase de démolition des bâtiments et du parking existants ;
- phase de terrassements et de préparation du chantier de gros oeuvre ;
- réalisation du gros-oeuvre ;
- réalisation du second-oeuvre (finitions, confort...).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble immobilier à construire comprendra majoritairement des surfaces dédiées à l'habitat, de statut privé et social. Les seules activités envisagées sur cet îlot seront des activités tertiaires, essentiellement commerciales, compris le marché couvert.

Le fonctionnement futur de ce projet sera celui d'un îlot urbain classique, fréquenté à la fois par les résidents et par les usagers et clients des services localisés en rez-de-chaussée et du parking public localisé en sous-sol.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique  
 Permis de démolir  
 Permis de construire

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Déclaration d'Utilité Publique  
 Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain d'assiette de l'opération :	11 770 m <sup>2</sup>
Surface de plancher créée totale, ainsi répartie par élément de programme :	27 700 m <sup>2</sup> à 32 200 m <sup>2</sup>
- Logements (290 à 330 logements environ, jusqu'à R+4) :	20 500 m <sup>2</sup> à 24 000 m <sup>2</sup>
- Marché couvert aux comestibles :	2 200 m <sup>2</sup>
- Locaux pour commerces divers (dont un local pour un supermarché) :	5 000 m <sup>2</sup> à 6 000 m <sup>2</sup>
Non comptabilisable dans la surface de plancher, un parking souterrain de 590 à 670 places et une place publique de 2 000 m <sup>2</sup> environ	

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

- 120-124 avenue Henri Barbusse  
 93700 Drancy  
 - 90-92 avenue Jean Jaurès  
 93700 Drancy  
 - 7 rue Cormont  
 93700 Drancy

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 2 ° 27 ' 07 " E    Lat. 48 ° 55 ' 09 " E

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ :    Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :    Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui     Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'Impact ?**

Oui     Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui     Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise au sol de 11 770 m<sup>2</sup> environ est actuellement occupée par les installations suivantes :

- Le marché couvert aux comestibles de Drancy, construction de plain-pied (surface au sol approximative : 2 200 m<sup>2</sup>) ;
- Un parking public aérien goudronné d'une surface approximative de 6 100 m<sup>2</sup>, comprenant également un niveau de stationnement en sous-sol ;
- Un espace public extérieur d'environ 850 m<sup>2</sup>, pour moitié goudronné et pour moitié engazonné, à l'entrée du marché couvert côté avenue Barbusse ;
- Une concession automobile occupant une surface de 1 100 m<sup>2</sup> environ (propriété communale) ;
- Divers petits commerces localisés au sein de trois constructions faubouriennes de faible hauteur (R+1/2), occupant une surface totale d'environ 705 m<sup>2</sup> entièrement bâtie (propriétés privées) ;
- Un pavillon à usage d'habitation occupant une parcelle de 480 m<sup>2</sup>, dont 115 m<sup>2</sup> bâtis environ (propriété privée).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme communal, approuvé le 20/12/2005

L'emprise du projet se situe en zone UA (centre-ville de Drancy ; caractérisée par un tissu mixte et continu qu'il convient de préserver) et en secteur UAa (correspond au secteur commercial de Drancy où le caractère continu du bâti et la mixité des fonctions sont affirmés)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de la Seine-Saint-Denis (arrêté n°2013-1364 du 21/05/2013)

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Mouvements de terrains – Tassements différentiels, approuvé le 23/072001 Plan Particulier d'Intervention de la gare de triage RFF de Drancy, prescrit le 02/10/2012 Porté à connaissance de l'Etat en date d'avril 2013, concernant la gare de triage RFF de Drancy, avec périmètre de non densification de 620 m autour de la gare (le projet se trouve à l'extérieur de ce périmètre)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données BASOL sur les sites et sols pollués, le site du projet n'est pas concerné par une pollution des sols. Au regard de la base de données BASIAS (Banque de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service), dans le cadre de la démolition des bâtiments, il sera nécessaire de réaliser une dépollution sur ce secteur liée aux différents produits de ce type d'activités (produits recensés par BASIAS : déchets industriels spéciaux, huiles minérales et/ou hydrauliques et/ou de moteurs et/ou de trempe) et de réaliser un diagnostic amiante et un diagnostic plomb.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à l'extérieur de tout site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est le suivant : ZPS FR1112013 Sites de Seine-Saint-Denis. Il est situé à environ 3 900 m du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité immédiate (moins de 100 m) de la Cité de la Muette, classée au titre des Monuments historiques.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu par le projet.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création d'un parking souterrain de 590 à 670 places sur plusieurs niveaux qui pourrait entraîner des modifications d'écoulements des masses d'eau souterraines. Des études géotechniques détailleront les enjeux hydrogéologiques du site et définiront les méthodes de construction les plus adaptées pour la réalisation de ces travaux.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition des bâtiments existants entraînera un excédent de matériaux à évacuer. C'est également le cas pour la création du parking souterrain qui nécessitera des déblais importants. Ces excédents de matériaux seront valorisés sur place autant que possible. Les excédents restants seront évacués et valorisés selon la réglementation en vigueur. L'impact attendu est donc faible.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux de construction (structures métalliques, béton, sable...). Il sera donc déficitaire pour ces matériaux.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement le site du projet est très urbanisé. Seule une surface d'environ 790 m <sup>2</sup> est enherbée et/ou arborée pour une emprise totale d'environ 11 770 m <sup>2</sup> concernée par le projet. Ces espaces (placette publique et jardin privé) ne possèdent pas d'intérêt écologique, floristique ou faunistique et ne sont pas des éléments essentiels constitutifs de continuités écologiques marquées. La destruction des espaces verts existants aura un impact faible sur la biodiversité locale. Les espèces occupant ces zones trouveront facilement refuge dans les jardins privés avoisinants.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La distance séparant le site du projet du site Natura 2000 FR11112013 est de presque 4 km. Le projet n'est pas de nature à influencer sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Les impacts attendus sont nuls.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Hormis la placette publique et le jardin privé, aucun espace naturel, agricole ou forestier n'est présent sur le site d'étude. Les impacts du projet se traduiront par une perte d'espaces verts d'environ 790 m<sup>2</sup>.</p> <p>La définition actuelle du projet ne permet pas de connaître la surface des éventuels espaces verts créés.</p>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé en dehors du périmètre défini par le porté à connaissance communiqué par l'Etat en avril 2013 concernant la gare de triage de Drancy. Une ICPE est située à environ 100 m du projet, il s'agit d'un garage automobile, sans risque avéré pour le projet.</p> <p>La base de données BASIAS (Banque de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service) a recensé un ancien garage automobile sur le site du projet.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Plusieurs risques naturels sont recensés sur la commune.</p> <p>Le secteur étudié n'est concerné que par une sensibilité faible à moyenne concernant les inondations pas remontée de nappes. Les études géotechniques préalables à la construction permettront de prendre les dispositions nécessaires.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet, constitué d'équipements publics, de logements et de commerces, n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires particuliers.</p> <p>Il comprend cependant un marché alimentaire, qui se tient déjà aujourd'hui deux fois par semaine. Le respect de la réglementation en vigueur permettra de limiter les éventuels risques sanitaires liés à cette activité.</p>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les impacts sonores de la phase de chantier seront limités autant que possible par la mise en œuvre de plans de circulation, le respect d'horaires en accord avec les rythmes de vie des riverains et l'utilisation de matériel conforme aux normes. Dans ces conditions, ces impacts seront faibles. En phase d'exploitation, le projet ne sera pas source de bruit supplémentaire par rapport à la situation existante.</p> <p>Le projet est concerné par des nuisances sonores. D'après le classement sonore des infrastructures de transports terrestres de Seine-Saint-Denis, la RD30 est classée en catégorie 4 au droit de l'emprise du projet tandis que la RD115 est classée en catégorie 3. Le projet est situé en partie dans les secteurs concernés par le bruit de ces deux infrastructures.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit le maintien du marché de denrées alimentaires présent actuellement sur le site. Ce marché, qui se tient deux fois par semaine, pourra éventuellement être émetteur d'odeurs (poissons par exemple) de façon ponctuelle. Il s'agira d'un impact temporaire et non nocif pour les riverains.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives autres.</p>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les vibrations liées à la circulation des engins de chantier, à la destruction des bâtiments et à la circulation routière présentent des risques pour l'environnement, les bâtiments avoisinants et les équipements sensibles. La réglementation fixe des seuils de vibration maximum à respecter. L'impact de ces vibrations peut être considéré comme réduit.</p>
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions lumineuses classiques d'un îlot urbain (éclairage des parties communes, éventuelles enseignes commerciales...).</p> <p>Le projet est concerné par les émissions lumineuses classiques en milieu urbain, à savoir les émissions lumineuses issues de l'éclairage public.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chantier ne sera pas à l'origine d'une dégradation sensible de la qualité de l'air dans la zone des travaux.</p> <p>Le projet en phase d'exploitation n'est pas de nature à entraîner des rejets polluants dans l'air, hormis les éventuels rejets liés au système de chauffage.</p> <p>Les impacts attendus du projet sur la qualité de l'air peuvent être qualifiés de faibles.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet dans sa phase d'exploitation sera à l'origine de rejets d'eaux pluviales (interception par les toitures et les surfaces imperméabilisées notamment).</p> <p>L'avancement actuel du projet ne permet pas de préciser les éventuels systèmes de rétention d'eaux pluviales.</p> <p>Aucun rejet immédiat au milieu naturel ne sera effectué. Les eaux pluviales seront dirigées vers le système d'assainissement unitaire existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera la production d'effluents ménagers qui seront pris en charge par le réseau d'assainissement existant. La Maîtrise d'ouvrage s'assurera auprès du gestionnaire du réseau que celui-ci est en capacité d'accueillir les effluents supplémentaires engendrés par le projet.</p> <p>Les impacts attendus des rejets d'effluents par le projet sont faibles, les rejets étant pris en charge par les installations d'assainissement existantes.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La proximité de la Cité de la Muette, classée Monument Historique, est un enjeu fort pour le projet.</p> <p>C'est pourquoi la Maîtrise d'ouvrage s'est d'ores et déjà rapprochée des services de l'Etat concernés, ce derniers ayant été associés à la conduite d'une étude urbaine prospective portant sur les évolutions des abords de la Cité de la Muette et mentionnant le projet de recomposition de l'îlot du Marché.</p> <p>Ainsi la Ville de Drancy travaillera en collaboration directe avec l'Architecte des Bâtiments de France afin de garantir une intégration optimale du projet dans cet environnement historique d'importance.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les phases de travaux génèrent inévitablement des nuisances et des perturbations plus ou moins importantes pour les riverains et les usagers : bruit, déviations, vibrations, poussières... Toutes les mesures destinées à limiter cette gêne et à en réduire l'ampleur font partie intégrante de la réflexion initiale et seront prises en compte dans l'organisation du futur chantier. Les effets des travaux sont par définition limités dans le temps. Les travaux entraîneront des modifications importantes sur la tenue du marché : des solutions (déménagement temporaire du marché) sont actuellement à l'étude pour limiter la gêne occasionnée. La continuité des services de secours, de transport en commun et de ramassage des ordures ménagères sera assurée.</p> <p>En phase d'exploitation, le projet entraînera des modifications positives pour les activités humaines.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il convient de considérer, d'une part, la nature même du projet envisagé : il s'agit en l'espèce de reconstruire des équipements publics existants (marché couvert et parking) et de créer une offre conséquente de logements et de commerces « de ville ».

En termes d'activités, le projet n'induit pas de bouleversement majeur par rapport à l'état existant, mais est, au contraire, supposé améliorer la qualité (y compris environnementale) de ces installations.

En termes de logements, le projet conduira à une sensible densification du secteur, avec pour corollaire une fréquentation du site et des besoins en matière d'équipements (ex : établissements scolaires) accrus, qu'il conviendra d'estimer et de satisfaire. Cependant, ainsi que cela apparaît clairement dans les rubriques du présent formulaire, l'habitat n'induit que très peu de nuisances et de risques, et trouve naturellement sa place dans un centre-ville déjà urbanisé et doté de tous les services nécessaires.

Par ailleurs, outre la nature du projet, sa localisation sur un îlot aujourd'hui en sous-densité, mais situé en plein cœur de la ville, limite les risques de mise en péril d'un milieu sensible. S'agissant d'une emprise presque entièrement imperméabilisée et dont le sous-sol est partiellement occupé par un parking, la mise en œuvre du projet envisagé aura des impacts limités sur cet état existant, déjà très urbanisé de fait.

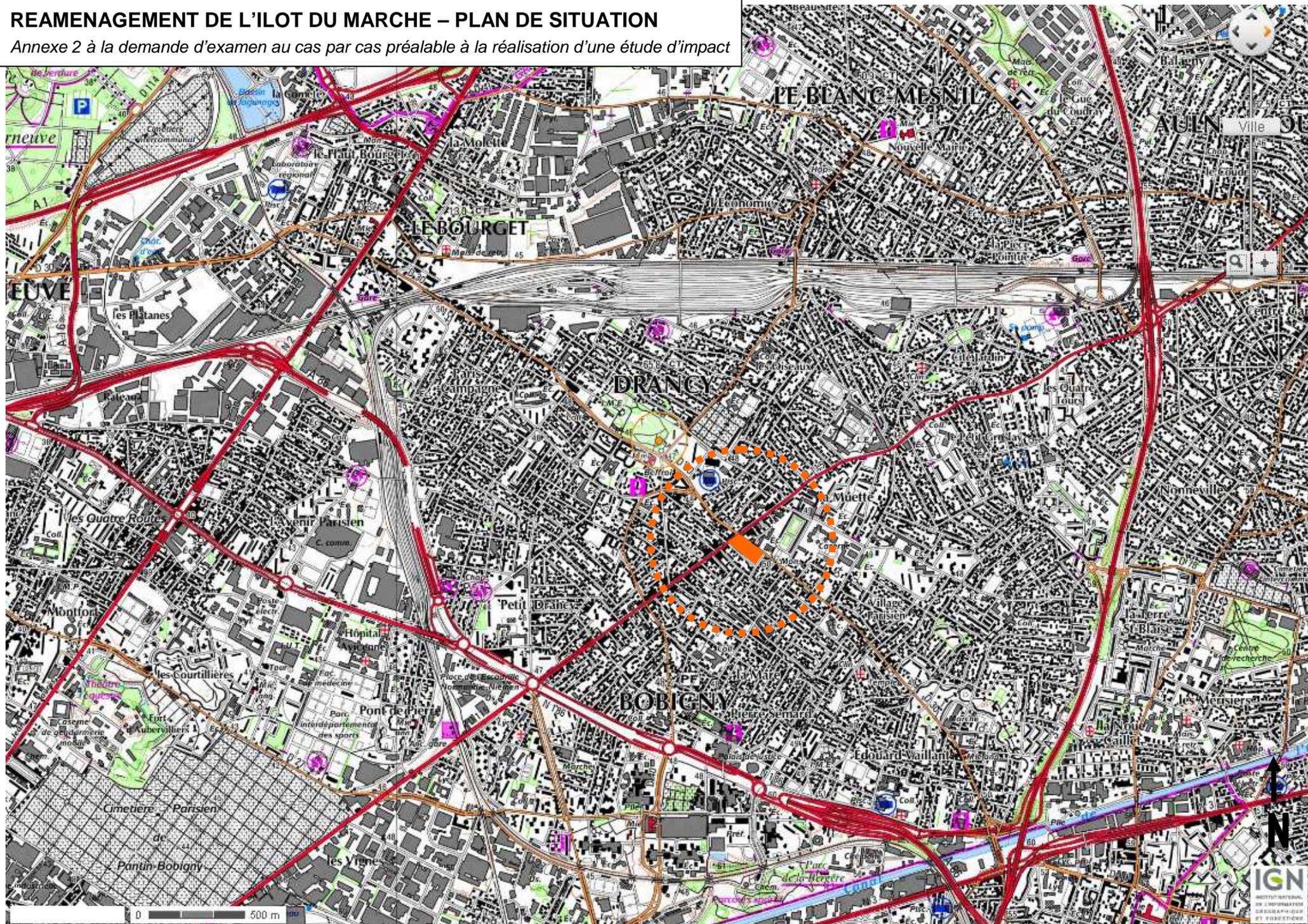
Ainsi, il apparaît que les principaux points de vigilance concerneront l'intégration du projet au regard de la proximité de la Cité de la Muette, classée MH, l'identification des contraintes relatives au sol (éventuelle pollution, éventuelles remontées de nappes...) et la limitation des impacts en phase chantier.

Pour ces différents motifs, la réalisation d'une étude des impacts environnementaux de ce projet ne semble pas indispensable.



# REAMENAGEMENT DE L'ILOT DU MARCHÉ – PLAN DE SITUATION

Annexe 2 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



# REAMENAGEMENT DE L'ÎLOT DU MARCHÉ – PLAN DES ABORDS DU PROJET

Annexe 5 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



1. Cité de la Muette (habitat social)
2. Square de la Libération (habitat social)
3. Gymnase Joliot-Curie
4. Groupe scolaire Joliot-Curie / Pablo Picasso
5. Mémorial de la Shoah
6. Parvis de commémoration de la Shoah
7. Supermarché

**Fb.** Linéaire de bâti de type « faubourien », avec forte présence de petits commerces

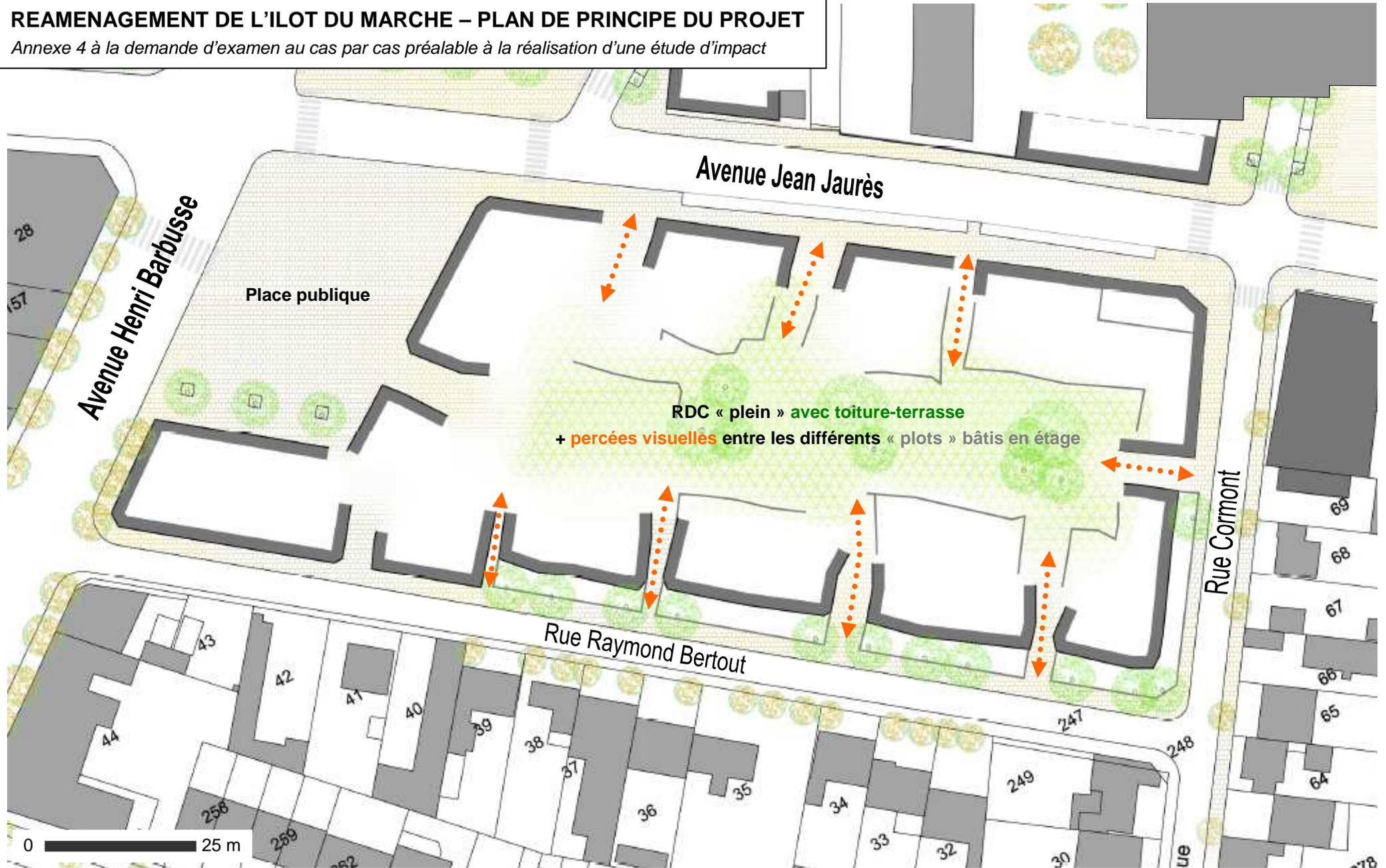
**Pv.** Tissu pavillonnaire résidentiel

**Pi.** Programme immobilier récent (habitat privé)

Photo aérienne : 2012

# REAMENAGEMENT DE L'ILOT DU MARCHÉ – PLAN DE PRINCIPE DU PROJET

Annexe 4 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



# REAMENAGEMENT DE L'ILLOT DU MARCHÉ – PLAN D'OCCUPATION ACTUELLE DU SITE DE PROJET

Annexe 6 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



1. **Marché couvert aux comestibles**  
(surface au sol approx. : 2 200 m<sup>2</sup>)
2. **Parking public**  
(surface au sol approx. : 6 100 m<sup>2</sup>)
3. « **Parvis d'entrée du marché** »  
(surface au sol approx. : 850 m<sup>2</sup>)
4. **Concession automobile**  
(surface au sol approx. : 1 100 m<sup>2</sup>)
5. **Petits commerces : restaurant**  
(surface au sol approx. : 315 m<sup>2</sup>)
6. **Petits commerces : brasserie, cordonnerie, boucherie, cabinet d'esthétique, chocolaterie**  
(surface au sol approx. : 390 m<sup>2</sup>)
7. **Pavillon à usage d'habitation**  
(surface au sol approx. : 480 m<sup>2</sup>)

Photo aérienne : 2012

# REAMENAGEMENT DE L'ÎLOT DU MARCHÉ – CARTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DE PROJET

Annexe 7 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

